

## Avant le stage :

Où va avoir lieu le stage ? Quand ? Quel document dois-je apporter ?

Vous êtes convoqué à la Maison de Justice et du Droit (\*coordonnées au dos) devant le délégué du procureur de la République. Il s'agit d'une mesure alternative aux poursuites : un rappel à la loi, un classement sous condition ou une mesure de composition pénale.

**Les frais de stages sont à votre charge et s'élèvent à 210€.**

**Nous attirons votre attention sur le fait que la validation du stage ne sera effective qu'à l'issue de votre participation aux 2 journées complètes de stage dans le respect des horaires indiqués et que le règlement des 210€ ait été dûment effectué. Dans le cas contraire, des poursuites pourront être engagées devant le tribunal correctionnel.**

Vous devez vous munir de votre convocation et de votre carte d'identité nationale.

Si le délai imparti pour réaliser le stage est dépassé, qu'est-ce que je risque ?

Le Délégué du Procureur (ou la coordinatrice des stages en cas de condamnation) peut demander une prolongation du délai auprès du Tribunal qui l'accorde, si le motif est jugé valable. Vous devrez fournir les justificatifs de votre absence.

Si j'ai un imprévu au moment du stage, que faire ?

Vous devez impérativement contacter la Maison de la Justice et du Droit afin de prévenir et de vous organiser avec eux en vue d'une nouvelle convocation. Seule une absence pour motif médical sera acceptée.

## En quoi consiste ce stage ?

Dans le cadre de votre peine alternative aux poursuites, un stage de **Sensibilisation aux Dangers de l'Usage des Produits Stupéfiants** vous a été proposé. Le stage s'articule autour de la participation des stagiaires. C'est un temps où la prise de parole est privilégiée afin de faire émerger des réflexions quant au sujet abordé.

Ce stage vous permettra d'éviter les poursuites judiciaires concernant l'affaire pour laquelle vous êtes amené à l'effectuer.

Le stage se déroule à la Maison de la Justice et du Droit d'Ermont les Mercredi et Jeudi de 9h00 à 16h30 et est construit autour de 4 modules :

- Stupéfiants et Loi : Législation, peines encourues, casier judiciaire, conduite sous l'emprise de stupéfiant, prise en compte des autres usagers, responsabilité civile et pénale.
- Stupéfiants et Santé : Définition des drogues stupéfiants et toxiques, la dépendance, toxicité des substances psychoactives, différents types d'usage, comment s'autoévaluer.
- Stupéfiants et Société : Consommations, notion de risque, différents usages, dépendance, positionnement du consommateur vis-à-vis des autres (famille, entourage...).
- Stupéfiants et sécurité routière : prise en compte des autres usagers, responsabilité civile, incidence des psychotropes, analyse de situation à risques, mise en pratique des limites physiologiques.

## Après le stage :

Ce stage apparaît-il sur mon casier judiciaire?

- **Vous avez fait l'objet d'une alternative aux poursuites (Composition Pénale) :**

L'alternative aux poursuites n'apparaîtra que sur le bulletin n°1 de votre casier judiciaire. Ce bulletin n'est pas visible par votre employeur, seule l'administration judiciaire y a accès.

- **Vous avez été condamné (Ordonnance Pénale ou Jugement correctionnel) :**

Cette condamnation apparaîtra sur le bulletin n° 2 de votre casier judiciaire. Ce bulletin n'est en principe par visible par votre employeur, sauf : concours nationaux, force de l'ordre, agent de sécurité, administration judiciaire.

Et quand j'aurais fait ce stage ?

Une attestation vous sera remise prouvant la réalisation de la mesure. Une copie de votre attestation doit être adressée au Procureur de la République du tribunal concerné.

En matière d'alternatives aux poursuites, la réalisation du stage entraîne l'extinction de l'action publique. Vous ne pourrez plus être poursuivi pour cette infraction.

Dans le cas d'une condamnation, vous serez alors en conformité avec la réalisation de votre peine.

**Nous contacter :**

**ABC INSERTION**







Service Administratif / Coordination  
Madame Sandrine GONCALVES

12 Bd Maurice Berteaux  
95100 ARGENTEUIL

01.30.76.18.14

[abcinsertion@wanadoo.fr](mailto:abcinsertion@wanadoo.fr)

Maison de Justice et du Droit  
60 Rue de Stalingrad  
95120 ERMONT

-  Lignes J, H Gare de Cernay puis  2 minutes
-  3022 Arrêt Gare de Cernay puis  2 minutes
-  3043 Arrêt Gare de Cernay puis  2 minutes

**Stage de Sensibilisation aux  
Dangers de l'Usage de Produits  
Stupéfiants**



12 boulevard M. Berteaux  
Immeuble Le Beverly  
95100 ARGENTEUIL  
01.30.76.18.14

[www.abcinsertion.fr](http://www.abcinsertion.fr)

SIRET : 425 094 828 00034

Organisme de formation N°1195 03816 95